Ronce. — *Bénédiction du nouveau drapeau des Sapeurs-pompiers.* — A l'issue de la Grand'Messe, M. le Curé a procédé à la bénédiction du nouveau drapeau de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers. Après la cérémonie, la compagnie a parcouru les principales rues de la commune.

— *Fête champêtre du Blanc-Four.* — Malgré l'incertitude du temps, un grand nombre de promeneurs se sont rendus au Blanc-Four pour assister à la grande fête champêtre.

La Compagnie des sapeurs-pompiers, la Musique municipale et la Fanfare du Blanc-Four ont parcouru les principales rues du quartier.

A 5 heures, un concert a été donné en face de l'église par les deux sociétés de musique.

Le soir toutes les maisons étaient illuminées et une grande animation n'a cessé de régner assez tard dans la soirée.

Halluin. — *Arrestation de cinq expulsés.* — La journée de dimanche a été féconde en arrestations d'expulsés.

Le garde Lambin a procédé dans la matinée à l'arrestation d'un homme de 50 ans, Louis Vergote, originaire de Dadizeele (Belgique), au moment où ce dernier mettait le pied en France.

Le garde Canard a arrêté d'abord Auguste Ingelaere, âgé de 50 ans et originaire de Bruges, puis, rue de Lille, les époux François Nys, ouvriers agricoles, demeurant à Wilryck (Belgique) venus en France pour chercher du travail.

Enfin vers six heures le garde Catry a arrêté un autre expulsé Pierre Devos, âgé de quarante-quatre ans, ouvrier agricole demeurant à Menin.

Ces cinq expulsés ont été transférés à la gendarmerie et seront conduits à Lille, lundi matin, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

— *Le corps des pompiers.* — Dimanche, à trois heures, M. le capitaine Dumortier a reconnu comme sergent-major M. Emile Deverney, sergent, en remplacement de feu M. Logie; et M. J. B. Deleu, promu sergent en remplacement de M. Deverney.

Bondues. — *Un grave accident de voiture.* — Un cabriolet, appartenant à M. Carette de Linselles, se rendait au Blanc-Four, lorsque le cheval arrive au hameau de la Payelle d'embâlie. Les trois personnes qui se trouvaient dans la voiture furent projetées sur le sol. M. Carrette a le crâne fracturé; l'un de ses compagnons a été blessé à la jambe.

Lille

Baccalauréats. — Classique (1re partie). — Ont été admis définitivement : MM. Paul de Baillencourt dit Courcol, Baral, Bieswal (assez bien), Boussemart (assez bien), Prattiau, Charles Taisne, Thery, Vandenweele, Vanpoulle (assez bien).

MM. Boquillon, Bucour, Calonne, Castiaux, Catrin, Chanoine, Cravel, Cordier, Coutarier, Cromback, Marcel Debievre, Delongre.

MM. Delcourt, Maurice Derville, Desmet, Gérard, Kanlek, Labelle, Legoux, Nartier, Michel, Mittel, Monnot (assez bien).

MM. Petitot, Piovant, Poulon, Porquet, Roux, de Swarte, Teffart, Vandamme (assez bien).

MM. Bourgeois, Brabant, Ildefonse Baicout (assez bien), Cauchie (assez bien), Cleton, Clout (assez bien), Pierre Cossart, Degouve-Denuncques, Demarle.

MM. Duhamel, Eaton de Favernay, Ferel, Gorisse, Harlez, Van Bees, Joveiet, Polyphyre Leclercq, Lotugeville, Mazingue, de Montluc.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

A HEM

Dans la matinée aura lieu une distribution de pain et de viande aux indigents. L'après-midi toutes les sociétés de la *commune fermeront au rouleau*; réunion à l'extrême limite du village, chez Dumortier, Bois-Blondels. Itinéraire : Le Petit-Lannoy, la rue Pouvré et la Place. Distribution à la mairie des primes en argent à chaque société. Dislocation. Le soir illumination des édifices communaux.

A LEERS

Le matin, distribution extraordinaire aux indigents inscrits au bureau de bienfaisance.

A quatre heures de l'après-midi, réunion des sociétés au lieu de Carihem et promenade à travers la commune.

A leur arrivée à la mairie, la municipalité remettra les primes méritées à chaque société. Dans les soirées, illumination des édifices communaux. Les habitants sont invités à pavoiser leur maison.

A TOUFFLERS

Pendant la matinée, distribution de pains aux nécessiteux. L'après-midi, la musique municipale fera une sortie dans le village.

A MOUVAUX

Le programme de la fête du 14 juillet vient d'être affiché : nous en extrayons les différentes parties :

Le 13 juillet, à six heures du soir, à la Mairie, distribution extraordinaire de secours aux indigents inscrits au Bureau de bienfaisance.

Le 14 juillet, concours de pigeons voyageurs sur Chantilly.

A six heures du matin, rue des Meltes-Briques, concours de pinsons.

A 10 heures, à la Mairie distribution de gâteaux aux enfants des écoles.

A 3 heures, à la Forgette, formation d'un cortège composé des sociétés de la ville, précédées de la musique municipale.

A 3 heures 1/2, en face de la Mairie, chœurs patriotiques chantés par l'Association amicale des anciens élèves et des enfants de l'école publique de garçons avec accompagnement de la Musique Municipale.

A quatre heures, défilé du cortège devant le Conseil municipal.

Le cortège ira à la Chapelle des Malades et reviendra à la Mairie où les prix seront distribués aux sociétés.

A cinq heures, sur la Place, concert par la Musique municipale.

A six heures, quartier des Francs, carrousel à bandets.

A six heures, dans les quartiers de Mouvaux, jeux populaires.

A sept heures, à la Forgette, carrousel en vélo.

A neuf heures, au hameau des Duriez, bal populaire.

TRIBUNAUX

Conseil de préfecture du Nord. — ALIMENTATION DES EAUX DE ROUBAIX-TOURCOING. — Les villes de Roubaix et Tourcoing, qui s'étaient pendant quarante ans alimentées en eaux provenant d'une nappe située à Bousbecque, s'alimentent aussi depuis deux ans avec les eaux provenant d'une nappe souterraine avoisinant la Scarpe et comprenant les territoires de Marchiennes, Lallaing et Anchin.

Une machine élévatoire a été établie à grands frais à Lallaing et les eaux sont amenées par canalisation souterraine dans les villes de Roubaix et Tourcoing, depuis le 22 avril 1896.

L'année dernière, on s'aperçut que le volume de la nappe d'eau souterraine diminuait considérablement par suite de la consommation de ces deux villes. Les forages exécutés sur les territoires de Marchiennes, notamment, ne donnaient plus qu'une eau trouble et vite épuisée.

MM. A. Hubert, D. Haidin et Cie, industriels, propriétaires des « Verreries de Marchiennes », considérant qu'un très grave préjudice leur était causé par le fait de la captation des eaux de la nappe de la vallée de la Scarpe par les villes de Roubaix et de Tourcoing et de l'installation par ces villes de l'usine élévatoire de Lallaing, ont intenté aussitôt une action contre les villes de Roubaix et de Tourcoing, demandant à titre de dommages intérêts la somme de 112.000 fr.

Les villes de Roubaix et de Tourcoing offraient 4,000 francs.

L'affaire est venue une première fois devant le Conseil de préfecture, le 10 juillet 1897. Trois experts furent désignés : M. Stoclet, ingénieur des ponts et chaussées, ingénieur-chef du département, pour le Conseil ; M. Devinder, ingénieur à Cambrai, pour MM. Hubert, Haidin et Cie ; M. Lefebvre, ingénieur des ponts et chaussées à Valenciennes, pour les villes de Roubaix-Tourcoing.

Le rapport des experts conclut à une indemnité de 14 600 fr. qui serait versée par les villes de Roubaix et Tourcoing à MM. Hubert Haidin et Cie.

Les industriels de Marchiennes ayant déclaré ne pouvoir accepter les conclusions de ce rapport, l'affaire est revenue vendredi devant le Conseil de préfecture.

Me Fauchille a plaidé pour MM. Hubert, Haidin et Cie, et Me Basquin pour les villes de Roubaix et de Tourcoing.

L'affaire a été mise en délibéré.

Une action identique est intentée pour la même raison par la ville de Marchiennes, qui se plaint de manquer d'eau, contre les villes de Roubaix-Tourcoing.

La ville de Marchiennes demande une indemnité de 113 180 fr. et a chargé Me Fauchille de défendre ses conclusions.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Le percement de la rue du Collecteur

Tourcoing, le 9 juillet 1898.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Nous venons vous prier de nous accorder l'hospitalité de vos colonnes pour les observations suivantes :

Que l'on se donne la peine d'examiner le peu que coûterait à la ville le percement de la rue du Collecteur et l'énorme service que cette percée rendrait à une quantité considérable de travailleurs, et l'on reconnaîtra combien avait raison M. Peck de solliciter ce percement.

Nous avons déjà sollicité ce percement par la voie de votre journal. Nous avons pétitionné directement à M. Hassebroucq, maire, ainsi qu'à M. Dron, ancien député et conseiller municipal, et notre légitime sollicitation est, jusqu'à présent, restée sans aucun effet, tandis que depuis, bien des travaux ont été exécutés et qui n'ont pas, à beaucoup près, autant d'intérêt pour le public que la rue du Collecteur à la rue des Postes. Il y a 80 mètres au plus de terrain libre à exproprier. Pourquoi vouloir s'entêter à ne pas faire ce petit sacrifice pour rendre le plus grand service à tant d'ouvriers ?

En vous remerciant à l'avance, Monsieur le Directeur, nous vous présentons nos plus sincères salutations.

Un groupe de travailleurs qui attendent avec impatience cette ouverture pour leur permettre d'avoir un quart d'heure de plus pour manger leur modeste repas à midi.

A propos du concours de chant du 14 Juillet

Tourcoing, 9 juillet 1898.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Il y a des objections à faire valoir au sujet de la lettre qui vous a été adressée hier par un deuxième tenor au sujet du prochain concours de chant.

La voix du deuxième tenor n'est théoriquement pas qualifiée. Ce n'est en réalité qu'une voix de ténor insuffisante. On ne l'enseigne dans aucun conservatoire, dans aucune école de musique.

Il n'existe, du reste, aucun morceau spécialement écrit pour cette voix mixte, bâtarde. Donc, si l'on admettait une section de seconds ténors au prochain concours, ces ténseurs devraient forcément choisir un morceau pour ténor ou pour baryton. Dans ces conditions, quel résultat appréciable pourrait-on obtenir ?

Il ne manque pas de bons musiciens, excellents chanteurs, qui n'ont qu'un « filet » de voix. Ceux là, dans les chœurs et dans les quatuors, rendent le précieux services en chantant la partie de second ténor. Qu'ils s'en tiennent là, la portée de leur voix ne leur permettant pas de faire davantage.

Au surplus, si la commission crée une section supplémentaire de seconds ténors au prochain concours — concours populaire par excellence — personne ne s'en plaindra.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer mes civilités les plus empressées.

ARION.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Ferdinand BULTEAU-GRYMONPREZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mlle Julia-Marie BULTEAU, décédée à Roubaix, le 10 Juillet 1898, dans sa 44e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 12 courant à 9 heures, aux vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures du soir, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Beaurepaire, 408.

Concerts & Spectacles

Le grand festival du Blanc Seau. — Un grand festival est en voie d'organisation pour le dimanche 4 septembre, par les sociétés réunies : l' « Harmonie du Blanc-Seau », la « Muse des Travailleurs », les « Fouchons et la « Jeunesse du Blanc-Seau ».

Des primes en espèces seront tirées au sort entre les sociétés participant au festival.

Les adhésions devront être adressées au comité du festival, à M. Ballois, 109, rue de Mouvaux, jusqu'au 10 août.

Voici le règlement de ce festival :

Les sociétés d'harmonies, de fanfares, d'orphéons, de trompettes et de gymnastique sont invitées aux festival et fête de gymnastique qui auront lieu dans le quartier du Blanc-Seau, le dimanche 4 septembre 1898. — Les adhésions devront être adressées au siège du comité, chez M. Ballois, 109, rue de Mouvaux, pour le 10 août. A deux heures précises, les commissions des sociétés seront reçues par le comité organisateur de la fête, au Poste, rue Claude-Bernard, où les vins d'honneur leur seront offerts. A trois heures précises, les sociétés devront être rassemblées et placées aux endroits indiqués par les commissaires pour être passées en revue. Le défilé aura lieu ensuite.

Toutes les sociétés devront prendre part à la revue et au défilé, sous peine d'exclusion de toute participation aux primes. La distribution des prix et le tirage des primes aura lieu à l'issue du festival. Les sociétés devront être composées de 20 membres exécutants (minimum). Aussitôt l'exécution, chaque délégué remettra au Président de la société une carte qui sera rigoureusement exigée pour la remise des primes. Les primes en espèces seront tirées au sort entre les sociétés ayant satisfait aux conditions exigées par les articles 4, 5 et 7. Les sociétés musicales devront exécuter deux morceaux à leur choix, pas redoublés non compris. Les sociétés de gymnastique devront présenter un groupe de 16 travailleurs au moins et exécuter : 1° Les mouvements d'ensemble de la fédérale de Saint-Etienne ; 2° Production spéciale.

A leur arrivée, les sociétés seront reçues par des commissaires délégués qui se mettront à leur disposition pendant la durée du festival. Le tirage au sort des primes se fera par le moyen d'étuis. Les sociétés intéressées sont priées de s'y faire représenter par deux délégués. Les sociétés de gymnastique participeront aux mêmes primes que les sociétés musicales. Les sociétés locales ne participeront pas aux primes. Toute société qui ne répondrait pas à l'appel de son numéro d'exécution sera classée d'office après la dernière société inscrite au kiosque. Le comité n'est pas responsable des accident qui peuvent arriver pendant la fête.

Primes pour les sociétés : Première prime, 350 fr. ; deuxième prime, 200 fr. ; troisième prime, 150 fr.; quatrième prime, 100 fr. ; cinquième prime, 50 fr. ; sixième prime, 25 fr.

Primes pour les chefs : Première prime, 50 fr. ; deuxième prime, 35 fr. ; troisième prime, 25 fr. ; quatrième prime, 15 fr.

VÉLO en BOIS d' « **HICKORY** », cadre sans raccords, Elasticité Extra. Solidité garantie. Essai gratuit. *P. LARUE*, 13, rue Nationale, LILLE. 32425 — 43330

NORD

Les élections cantonales. — *Canton de Quesnoy-sur-Deûle.* — M. Florent Bouduel, conseiller général du canton, sera de nouveau candidat à l'élection du 31 juillet.

Armentières. — *Une visite préfectorale.* — M. Lauranceau est descendu à Armentières, samedi après-midi, par le train de deux heures, pour présider le comité de patronage de l'Ecole nationale professionnelle et visiter ce bel établissement scolaire.

Parmi les autorités qui assistaient à cette visite, on remarquait MM. J. Lagache, président de la Chambre de commerce de Roubaix, et Meillassoux, de la maison Motte et Meillassoux, de Roubaix.

BELGIQUE

La Conférence des Habitations Ouvrières à Bruxelles. (Correspondance particulière.) — Bruxelles, 10 juillet. — On sait qu'en ce qui concerne l'œuvre des habitations ouvrières notre pays est à la tête des nations s'il faut en croire les témoignages nombreux qu'il reçut l'an dernier au grand congrès international tenu à Bruxelles et dont le *Journal de Roubaix* parla alors longuement à ses lecteurs.

De nouveaux progrès, en Belgique, en même temps que de précieux enseignements pour l'étranger, ne peuvent manquer de sortir d'un nouveau congrès d'habitations qui s'ouvrira le 15 juillet à Bruxelles, mais ne sera, celui-ci, que national. Il est organisé dans des conditions qui en feront une œuvre essentiellement pratique. C'est moins un congrès auquel chacun peut librement participer, quel que soit son degré de compétence dans la question traitée, où la parole prend toujours forcément une certaine place, qu'une conférence de délégués des sociétés d'habitations ouvrière où seront échangées des vues sur des questions que ces sociétés ont elles-mêmes mises au programme.

Les 412 sociétés du pays, qui depuis la mise en application de la loi de 1887, ont rendu propriétaires de leur maison près de 10.000 ouvriers, envoyent chacune trois à cinq délégués à cette conférence. Parmi ces délégués se trouvent de nombreux sénateurs, représentants, conseillers provinciaux, bourgmestres, etc. Un coup d'œil jeté sur la liste des délégués donne la plus heureuse idée de l'intensé du mouvement en faveur des habitations ouvrières en Belgique. La noblesse aussi bien que le prolétariat, le monde l'industrie, du négoce aussi bien que celui de la politique, tous les partis, y compris le socialiste, sont représentés dans cette liste.

M. de Smet de Naeyer, ministre des finances et chef du cabinet, l'un des initiateurs de la législation de 1887, est président d'honneur du Congrès.

Les vice-présidents d'honneur sont : MM. Mondrelfvre-Levi, sénateur, et l'un des plus riches en même temps que des plus bienfaisants hommes d'affaires du pays ; M. le comte de Ramaix, député d'Anvers ; Henri Francotte, conseiller provincial et le plus brillant chef du parti catholique à Liége ; M. de Nayer, industriel bien connu de Wattebrœck.

Tous quatre sont des présidents de sociétés d'habitations ouvrières.

Le président est M. Lépreux, directeur général de la Caisse générale d'Epargne et de retraite.

Les questions mises à l'ordre du Congrès sont nombreuses. En voici quelques-unes :

De l'intervention des pouvoirs publics en matière d'habitations ouvrières, amélioration du logement des douaniers et cantonniers par l'intervention des sociétés d'habitations ouvrières ; extension de la loi sur les habitations ouvrières aux petites habitations rurales ; extension des réductions fiscales ; transmission en ligne directe des habitations à bon marché au point de vue civil et fiscal, abrogation du principe du partage en nature, exonération des droits de soulte, etc.; responsabilité civile ou collective des membres des sociétés et construction d'habitations ouvrières ; assurance contre l'incendie par les sociétés d'habitations ouvrières ; inconvénients que présentent les logements multiples.

Rien que par ces questions ceux qui s'occupent d'habitations ouvrières jugeront quel intérêt présentera pour eux la conférence de Bruxelles.

Aussi les organisateurs n'en ont-ils pas voulu écarter complètement les personnes qui, en dehors des délégués de sociétés, des feraient lui apporter le concours de leur expérience en même temps que venir y puiser des lumières nouvelles.

Outre les délégués officiels, le Congrès comprendra un certain nombre d'adhérents belges et étrangers. La Société française des habitations ouvrières sera représentée officiellement par MM. Jules Siegfried et Georges Picot; le conseil général de la Seine par MM. Barroier et Liscipia; le conseil municipal de Paris par M. Landrin. Signalons aussi parmi les adhérents étrangers M. l'avocat Delcroix, de Lille.

La conférence durera trois jours.

Au Congo. — Le roi Leopold avait chargé M. l'ingénieur Mohun d'établir une ligne télégraphique partant du lac Tanganika et allant jusqu'au Kasai (Haut-Congo). Un embranchement de la ligne longeant le fleuve jusqu'à Stanley-Falls rejoindrait la ligne reliant cette dernière station à Boma et au Bas-Congo.

De Stanley-Falls les fils télégraphiques suivront le cours de l'Aruwimi jusqu'à Wadelay (Haut-Nil).

La grande ligne télégraphique nord-est, que l'Anglais Rhodes établit en ce moment, sera en communication avec celle de l'ingénieur Mohun qui se propose d'utiliser les arbres comme poteaux télégraphiques.

Un nouveau traité franco-belge. — L'*Indépendance belge* annonce que MM. de Paepe, conseiller à la Cour de cassation, Beeckman, directeur général au ministère de la justice, et le comte van der Straeten-Ponthoz, directeur général au ministère des affaires étrangères, viennent d'être nommés délégués du gouvernement belge auprès du gouvernement français, à l'effet de préparer un traité concernant l'unification entre la Belgique et la France des règles sur la compétence des tribunaux et sur l'exécution dans l'un des deux pays des jugements prononcés dans l'autre. C'est au mois d'octobre qu'aura lieu la première réunion de cette commission.

Bruxelles. — *Le congrès eucharistique.* — De véritables solennités musicales accompagneront les cérémonies eucharistiques qui se dérouleront à Bruxelles du 13 au 17 juillet. Aussitôt l'exécution, chaque délégué remettra au Président de la société une carte qui sera rigoureusement exigée pour la remise des primes. Les primes en espèces seront tirées au sort entre les sociétés ayant satisfait aux conditions exigées par les articles 4, 5 et 7. Les sociétés musicales devront exécuter deux morceaux à leur choix, pas redoublés non compris. Les sociétés de gymnastique devront présenter un groupe de 16 travailleurs au moins et exécuter : 1° Les mouvements d'ensemble de la fédérale de Saint-Etienne ; 2° Production spéciale.

A leur arrivée, les sociétés seront reçues par des commissaires délégués qui se mettront à leur disposition pendant la durée du festival. Le tirage au sort des primes se fera par le moyen d'étuis. Les sociétés intéressées sont priées de s'y faire représenter par deux délégués. Les sociétés de gymnastique participeront aux mêmes primes que les sociétés musicales. Les sociétés locales ne participeront pas aux primes. Toute société qui ne répondrait pas à l'appel de son numéro d'exécution sera classée d'office après la dernière société inscrite au kiosque. Le comité n'est pas responsable des accident qui peuvent arriver pendant la fête.

Primes pour les sociétés : Première prime, 350 fr. ; deuxième prime, 200 fr. ; troisième prime, 150 fr.; quatrième prime, 100 fr. ; cinquième prime, 50 fr. ; sixième prime, 25 fr.

Primes pour les chefs : Première prime, 50 fr. ; deuxième prime, 35 fr. ; troisième prime, 25 fr. ; quatrième prime, 15 fr.

On sait que 200,000 titres ont été fabriquées, mais on n'en a retrouvé qu'un petit nombre. On recherche le solde activement.

Mons. — *Un député en fuite.* — On annonce que le député Roger, qui devait se rendre à la prison de Mons, mercredi, par ordre de M. le procureur général, a pris la fuite et est parti en France.

Un mandat de capture a été lancé.

Le drame d'Hérinnes. — La gendarmerie d'Enghien a conduit, dimanche matin, à Bruxelles, le garde-chasse qui, il y a quelques jours, à Hérinnes, blessa très grièvement d'un coup de feu un braconnier.

Après interrogatoire au palais de justice, il a été provisoirement écroué à la prison de Saint-Gilles.

Verviers. — *Un attentat sur la voie ferrée.* — Hier soir, vers 7 heures 3/4, au moment où le Nord-Express, le grand rapide qui va d'Ostende à Saint-Pétersbourg, passait non loin de la gare de Nessonvaux, près Verviers, un coup de feu fut tiré et un projectile, entré par la vitre d'un wagon-lit, siffla à un centimètre de la bouche d'un voyageur pour sortir par l'autre portière.

Des débris de verres avaient en même temps volé sur les banquettes du wagon. Le coup a dû être tiré par un individu posté en embuscade, au bord de la voie ferrée. Une enquête est ouverte pour découvrir ce malfaisant personnage.

Cour d'assises de la Flandre occidentale. — Voici le rôle des affaires à juger par la cour d'assises de la province de la Flandre occidentale pendant la 3e session de l'année 1898, sous la présidence de M. le conseiller Berlen.

Lundi 11, mardi 12, mercredi 13, jeudi 14, vendredi 15 et samedi 16 juillet. Strubbe Casimir, assassinat, 10 juillet. — On sait qu'en ce qui concerne l'œuvre des habitations ouvrières notre pays est à la tête des nations s'il faut en croire les témoignages nombreux qu'il reçut l'an dernier au grand congrès international tenu à Bruxelles et dont le *Journal de Roubaix* parla alors longuement à ses lecteurs.

De nouveaux progrès, en Belgique, en même temps que de précieux enseignements pour l'étranger, ne peuvent manquer de sortir d'un nouveau congrès d'habitations qui s'ouvrira le 15 juillet à Bruxelles, mais ne sera, celui-ci, que national. Il est organisé dans des conditions qui en feront une œuvre essentiellement pratique. C'est moins un congrès auquel chacun peut librement participer, quel que soit son degré de compétence dans la question traitée, où la parole prend toujours forcément une certaine place, qu'une conférence de délégués des sociétés d'habitations ouvrière où seront échangées des vues sur des questions que ces sociétés ont elles-mêmes mises au programme.

Les 412 sociétés du pays, qui depuis la mise en application de la loi de 1887, ont rendu propriétaires de leur maison près de 10.000 ouvriers, envoyent chacune trois à cinq délégués à cette conférence. Parmi ces délégués se trouvent de nombreux sénateurs, représentants, conseillers provinciaux, bourgmestres, etc. Un coup d'œil jeté sur la liste des délégués donne la plus heureuse idée de l'intensé du mouvement en faveur des habitations ouvrières en Belgique. La noblesse aussi bien que le prolétariat, le monde l'industrie, du négoce aussi bien que celui de la politique, tous les partis, y compris le socialiste, sont représentés dans cette liste.

M. de Smet de Naeyer, ministre des finances et chef du cabinet, l'un des initiateurs de la législation de 1887, est président d'honneur du Congrès.

Les vice-présidents d'honneur sont : MM. Mondrelfvre-Levi, sénateur, et l'un des plus riches en même temps que des plus bienfaisants hommes d'affaires du pays ; M. le comte de Ramaix, député d'Anvers ; Henri Francotte, conseiller provincial et le plus brillant chef du parti catholique à Liége ; M. de Nayer, industriel bien connu de Wattebrœck.

Tous quatre sont des présidents de sociétés d'habitations ouvrières.

Le président est M. Lépreux, directeur général de la Caisse générale d'Epargne et de retraite.

Les questions mises à l'ordre du Congrès sont nombreuses. En voici quelques-unes :

De l'intervention des pouvoirs publics en matière d'habitations ouvrières, amélioration du logement des douaniers et cantonniers par l'intervention des sociétés d'habitations ouvrières ; extension de la loi sur les habitations ouvrières aux petites habitations rurales ; extension des réductions fiscales ; transmission en ligne directe des habitations à bon marché au point de vue civil et fiscal, abrogation du principe du partage en nature, exonération des droits de soulte, etc.; responsabilité civile ou collective des membres des sociétés et construction d'habitations ouvrières ; assurance contre l'incendie par les sociétés d'habitations ouvrières ; inconvénients que présentent les logements multiples.

Rien que par ces questions ceux qui s'occupent d'habitations ouvrières jugeront quel intérêt présentera pour eux la conférence de Bruxelles.

Aussi les organisateurs n'en ont-ils pas voulu écarter complètement les personnes qui, en dehors des délégués de sociétés, des feraient lui apporter le concours de leur expérience en même temps que venir y puiser des lumières nouvelles.

Outre les délégués officiels, le Congrès comprendra un certain nombre d'adhérents belges et étrangers. La Société française des habitations ouvrières sera représentée officiellement par MM. Jules Siegfried et Georges Picot; le conseil général de la Seine par MM. Barroier et Liscipia; le conseil municipal de Paris par M. Landrin. Signalons aussi parmi les adhérents étrangers M. l'avocat Delcroix, de Lille.

La conférence durera trois jours.

Au Congo. — Le roi Leopold avait chargé M. l'ingénieur Mohun d'établir une ligne télégraphique partant du lac Tanganika et allant jusqu'au Kasai (Haut-Congo). Un embranchement de la ligne longeant le fleuve jusqu'à Stanley-Falls rejoindrait la ligne reliant cette dernière station à Boma et au Bas-Congo.

De Stanley-Falls les fils télégraphiques suivront le cours de l'Aruwimi jusqu'à Wadelay (Haut-Nil).

La grande ligne télégraphique nord-est, que l'Anglais Rhodes établit en ce moment, sera en communication avec celle de l'ingénieur Mohun qui se propose d'utiliser les arbres comme poteaux télégraphiques.

Un nouveau traité franco-belge. — L'*Indépendance belge* annonce que MM. de Paepe, conseiller à la Cour de cassation, Beeckman, directeur général au ministère de la justice, et le comte van der Straeten-Ponthoz, directeur général au ministère des affaires étrangères, viennent d'être nommés délégués du gouvernement belge auprès du gouvernement français, à l'effet de préparer un traité concernant l'unification entre la Belgique et la France des règles sur la compétence des tribunaux et sur l'exécution dans l'un des deux pays des jugements prononcés dans l'autre. C'est au mois d'octobre qu'aura lieu la première réunion de cette commission.

Bruxelles. — *Le congrès eucharistique.* — De véritables solennités musicales accompagneront les cérémonies eucharistiques qui se dérouleront à Bruxelles du 13 au 17 juillet. Aussitôt l'exécution, chœur de voix exécutera la superbe messe à cinq voix d'Edgard Tinel, sous la direction même de l'auteur et avec le concours de la célèbre Schola, de Malines.

M. Marivoet, maître de chapelle de la collégiale, a préparé également une audition des chefs-d'œuvre choisis dans l'héritage des diverses écoles de musique. La procession de cette année sera marquée par les exécutions orchestrées d'une phalange de plus de trois cents chanteurs.

Falsifications de titres. — Des arrestations viennent d'être opérées pour une grosse affaire de falsifications de titres. Les nommés Mathieu de Fleurus, Bertrand, imprimeur à Waufercée, Baulet et son chef ouvrier, Pleunavaux, et enfin Victor Bouquiaux, agent de change à *Lodeinnsart*, sont sous les verrous. Voici les faits :

On découvrit dernièrement que de faux titres provisoires des obligations à primes émises par la commune de Scharbeck, faubourg de Bruxelles, étaient mis en circulation. On arrêta Mathieu qui les plaçait. Celui-ci pressé de questions dénonça l'imprimeur chez lequel avaient été fabriqués les faux titres ainsi que son chef d'atelier, également complice. Enfin ceux-ci désignèrent l'âme du complot, Victor Bouquiaux.

VÉLO en BOIS d' « **HICKORY** », cadre sans raccords, Elasticité Extra. Solidité garantie. Essai gratuit. *P. LARUE*, 13, rue Nationale, LILLE. 32425 — 43330

CHOSES ET AUTRES

On parle d'un absent et, chose rare, c'est pour en dire du bien.

— Quel charmant garçon, il n'a que des amis.

— Parbleu! s'écrie quelqu'un, ce n'est pas malin, il n'a jamais obligé personne!

⁂

Un mot d'enfant :

Bébé (quatre ans), qui revient d'une promenade dans les champs, par un beau soleil, dit :

— C'est aujourd'hui la fête du temps.

MATCH MORIN-DESCHAMPS

Nous sommes en mesure aujourd'hui d'annoncer que le grand match est enfin et définitivement conclu : Morin et Deschamps se mesureront à Roubaix dimanche prochain 17 juillet.

Le monde sportif tout entier sera rempli d'aise à l'annonce de cet événement qui sera une primeure du Grand Prix de Paris.

La suprématie incontestable de la piste appartenait jusqu'ici à Morin et Bourillon; un troisième homme a surgi qui vient compléter un trio incomparable en remplacement de ceux qui ont pu décroître. Ces deux champs, qui, après une série d'impressionnantes victoires en Allemagne, a mis le comble à sa réputation en gagnant le Grand-Prix de l'U.V.F. contre Morin, Parthy et Grogna, puis en battant le record du monde de 333 mètres en 21 2/5.

Il est certain désormais que ces trois hommes, Morin, Bourillon et Deschamps, sont appelés à figurer en tête dans le Grand Prix de Paris, et ainsi le match de ce dimanche prochain, va offrir aux Roubaisiens la rare occasion d'assister à l'une des phases les plus intéressantes de la lutte engagée entre les premiers sprinters du monde.

Morin, l'enfant gâté du public roubaisien, qui lui a fait à chacune de ses victoires sur notre piste d'enthousiastes ovations n'est pas encore venu à Roubaix cette année.

Il va donc débuter en ce moment contre un adversaire tel peut-être qu'il n'en a jamais rencontré, excessivement vite, au puissant démarrage et tacticien de premier ordre.

On sait que le Breton, toujours terriblement impressionné dans les courses décisives ne brille pas précisément par la tactique ; espérons que près du public roubaisien qu'il a fui même en grande vénération, il se sentira plus à son aise et confirmera son titre d'invincible sur la piste de Roubaix.

Quoqu'il en soit on peut être sûr que le Vélodrome de Roubaix comptera le 17 juillet comme l'un de ses beaux jours et il y aura une jolie lutte autour des barrières pour les places près du poteau d'arrivée.

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX

Le Racing-Club Roubaisien à Paris

Comme nous l'avions annoncé il y a quinze jours, les championnats athlétiques *internationaux* organisés par le Racing-Club de France se sont disputés à Paris sur la piste du Pré-Catelan, au Bois-de-Boulogne.

A la suite des résultats obtenus par Salomon, dernièrement aux épreuves du championnat de France, le Racing-Club Roubaisien avait décidé de l'envoyer disputer les championnats internationaux, du lancement du disque et du lancement du poids, dans lesquels engagés sous nous de le dire le vaillant Racingman a pleinement réussi, se classant premier dans les deux épreuves et de plus battant les records de France de très loin.

L'impression produite a été extraordinaire et le public parisien qui avait pu apprécier Salomon lors des championnats de France a fait une ovation enthousiaste à l'athlète roubaisien dont il a pu constater les progrès énormes accomplis depuis quinze jours et longtemps les spectateurs se souviendront de ses magnifiques performances.

Dans le lancement du disque, Salomon a laissé loin derrière lui ses adversaires faisant 31 m. 78 battant le record de France (31 m. 47) établi aux derniers championnats de France.

Dans le lancement du poids (7 k. 250), il a atteint 11 m. 13, battant le record établi dernièrement (10 m. 72).

Comme on le voit, c'est une nouvelle victoire à enregistrer pour notre vaillante société, le Racing Club Roubaisien, qui, une fois de plus, vient de prouver à la France sportive entière qu'elle ne faillit pas à sa brillante réputation. Nous adressons donc au R. C. R. et à son champion nos plus sincères félicitations. A nouveau, Roubaix sportif peut être fier de ses athlètes.

SPORTS ATHLÉTIQUES

RACING-CLUB ROUBAISIEN. — Malgré le temps incertain, la réunion d'entraînement de courses à pied et jeux athlétiques du R. C. R. a présenté un très grand intérêt, vent par le nombre des coureurs participants aux épreuves que par la lutte qui s'en est suivie.

Les résultats obtenus dans cette séance sont excellents et font bien augurer pour les championnats de la société qui doivent être disputés sous peu. Voici les résultats :

100 m. plat handicap. — 16 partants. Finale : 1er, J. Cocheteux (9 m.); 2e, Léon Dubly (1 m.); 3e, G. Dansette (scratch). Temps : 12 secondes. Arrivée disputée. Gagné d'une poitrine seulement. Les scrathmen ne parviennent pas à rattraper le handicaman, trop handicapé.

Lancement du disque. — 1er, A. Serépel, 23 m. 50; 2e, Léon Dubly, 23 m.; 3e, Kattenbach, 20 m. 400. — Scratch, 1er, Kargerave; 2e, L. Dubly; 3e, A. Serépel. — Temps, 59 m.

Cette course avait réuni un joli lot de coureurs et a donné lieu à une lutte finale émouvante.

Lancement du poids. — 1er, J. Lesauvage, 10 m.; 2e, A. Serépel, 10 m.; 3e, Léon Dubly, 9,05.

Saut en longueur. — 1er, Dansette, 5 m.; 2e, Léon Dubly, 4 m. 85; 3e, Lesauvage, 4 m. 70.

Après ces divers entraînements, Kattenbach se met en piste et couvre trois tours de piste (750 m.) dans le joli temps de 2 m. 01.

Les séries éliminatoires du championnat simple de « Lawn-Tennis » se sont terminées et les demi-finales seront disputées jeudi prochain.

A L'UNION DE SOCIÉTÉS PROFESSIONNELLES DE SPORTS ATHLÉTIQUES. — Le Comité Régional du Nord de l'Union des Sociétés Professionnelles de sports athlétiques a donné, dimanche matin, au Vélodrome, sa deuxième réunion de courses qui a obtenu un gros succès. Encouragés par le temps splendide, les coureurs étaient venus fort nombreux. Voici les résultats :

1re Course. — 100 mètres plat. 1re série : 1er, Jean Goossens; 2e, Emile Milleville. — 2e série : 1er, Adolphe Prat, 2e, Henri Delescluse. — 3e série : 1er, Georges Boussemart; 2e, Charles Vanhingen. — Finale : 1er, Jean Goossens, temps 12 s.; 2e, Adolphe Prat; 3e, Georges Boussemart.

9 partants, 2e course, 400 mètres plat. — 1er, Jean Gossens, temps 55 secondes 1/5; 2e Jeanssens Arthur, 3e Prat Adolphe.

6 partants, 3e course, 3000 mètres. — 1er, Jeanssens Arthur, temps 11 m. 41 s.; 2e Emile Gerniers, 3e Boussemart Georges.

11 partants. 4e marche, 5,000 mètres. — 1er Emile Gerniers, temps 28'28" 1/5; 2e Georges Boussemart; 3e Vanackère Jean; 4e Leronge Gustave.

5e. Saut en longueur. — 1er Jean Goossens 4 m. 25, 2e Henri Delescluse, 4 m. 15, 3e Alphonse Gerniers, 4 m. 05.

Lutte à la Corde. — L'Equipe Desbonnets bat l'équipe Mor